

Musée

Consignes concernant l'organisation d'un anniversaire au Musée de l'Elysée

Merci de prendre connaissance de ces quelques règles avant de nous soumettre votre demande.

- La présence et participation active de minimum une personne accompagnante adulte est obligatoire
- Les anniversaires sont organisés les samedis de 14h à 17h. Ces horaires doivent être strictement respectés (accueil à 13h45 et animation de 14h à 16h, puis goûter de 16h à 17h). Le goûter peut être pris en salle Lumière ou dans le jardin public (sous la responsabilité des parents)
- Nous vous prions de bien vouloir arriver 30mn en avance
- L'atelier est entièrement pris en charge par le Musée. Tout jeu ou matériel supplémentaire doit être discuté en avance avec le médiateur
- Les bougies sont fournies et allumées par le médiateur du Musée. Elles sont soufflées une seule fois pour des raisons de sécurité
- Nous vous rappelons que les ballons à l'hélium sont interdits
- Le matériel nécessaire à la préparation du goûter doit impérativement être stocké dans la cuisine du Musée
- Merci de laisser l'espace où vous prenez le goûter dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé
- Le tarif de 200 CHF – est fixe et ne peut être modifié en fonction du nombre d'enfants présents le jour de l'anniversaire. Le nombre de participants est limité à 12 enfants au total
- Le paiement se fait sur place, en espèces ou par carte. Toute annulation doit être signalée au minimum 48h à l'avance, sans quoi vous serez facturés